

50000 euros pour Eric Zemmour : iTélé condamné pour l'avoir licencié... Ça s'arrose !

écrit par Lili | 22 novembre 2016



Bonne nouvelle !

Pour avoir viré Eric Zemmour, iTélé condamnée à lui verser 50.000 euros

Mardi 22 Novembre 2016 à 16:35

[Louis Hausalter](#)

La chaîne info avait écarté le chroniqueur de son antenne en décembre 2014, après des propos controversés sur les musulmans. Elle a été condamnée ce lundi à lui payer 50.000 euros de dommages et intérêts.



Eric Zemmour a été écarté de l'antenne d'iTélé fin 2014. – BEBERT BRUNO/SIPA

iTélé a repris l'antenne dimanche dernier après une grève historique de 31 jours mais dès le lendemain, une nouvelle tuile est tombée sur la chaîne d'information du groupe Canal+. **Selon les informations de *Marianne*, le tribunal de grande instance de Nanterre a condamné iTélé à payer 50.000 euros de dommages et intérêts à Eric Zemmour, écarté de l'antenne en décembre 2014 après des propos controversés tenus dans un journal italien.** iTélé devra également lui verser 8.000 euros au titre des frais de justice, selon le jugement rendu ce lundi 21 novembre.

Dans une interview au quotidien italien *Corriere della Serra* en octobre 2014, **Eric Zemmour avait affirmé que les musulmans « ont leur code civil, c'est le Coran » et qu'ils « vivent entre eux, dans les banlieues », d'où « les Français ont été obligés de s'en aller ».** Après plusieurs semaines de polémique, iTélé avait purement et simplement supprimé de sa grille l'émission *Ça se dispute*, un débat hebdomadaire entre Eric Zemmour et le journaliste Nicolas Domenach. L'auteur du *Suicide français* avait alors engagé une procédure au civil, début 2015.

>> [Zemmour "respecte" les djihadistes? Enquête préliminaire ouverte pour apologie du terrorisme](#)

"Rupture brutale et abusive du contrat"

La chaîne a été condamnée pour « *rupture brutale et abusive du contrat, sans préavis et sans invoquer aucun manquement contractuel* », indiquent les avocats d'Eric Zemmour, Olivier Pardo et Laurence Dauxin-Nedelec. Le chroniqueur réclamait également une condamnation au titre du préjudice moral, mais il a été débouté sur ce point. Les avocats de Zemmour se félicitent « *d'une décision renforçant la liberté d'expression et la protection des journalistes* ». Contactée, iTélé n'a pas donné suite à notre appel pour l'instant.

Hasard de l'actualité judiciaire : **jeudi dernier, la cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation d'Eric Zemmour pour provocation à la haine envers les musulmans... précisément pour les propos qui lui ont valu d'être viré d'iTélé !** Le chroniqueur doit payer 3.000 euros d'amende et verser des dommages et intérêts à plusieurs associations antiracistes. Il compte se pourvoir en cassation.

<http://www.marianne.net/avoir-vire-eric-zemmour-itele-condamnee-lui-verser-50000-euros-100248064.html>